



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022-085 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le six juillet deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi trente juin deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	9
Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - Mme Margareth SAMSON - M. André THIBAUDEAU
Mme Maddy SAVALLE

Excusés :

M. Paul LONGATTE (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Maddy SAVALLE)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. André THIBAUDEAU)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)

Absente :

Mme Lætitia GUTH

Secrétaire de séance :

Mme Maddy SAVALLE

Rapporteur :

Mme Muriel MAHÉ, 7^{ème} Adjointe déléguée au Sport

Les associations sportives sollicitant une subvention pour l'année 2022 ont été invitées à formaliser leur demande. Ainsi, 26 associations sportives ont sollicité le soutien financier de la Commune.

Réunis le 30 mai 2022, les membres de la Commission Sport et les représentants de l'Office municipal des Sports (OMS), ont étudié la répartition de l'enveloppe de subvention de fonctionnement 2022 allouée aux associations sportives, qui s'élève à 39 077.42

Il est proposé de conserver les critères de répartition définis pour l'année 2022, à savoir :

- Distinguer les associations fédérées des associations de loisirs. En effet les associations en compétition ont des frais plus importants que les associations de loisirs.
- Tenir compte de l'âge des licenciés de l'association et valoriser ainsi l'accompagnement des plus jeunes à la pratique sportive.
- Fixer une partie fixe représentant environ 90% de l'enveloppe et une partie variable représentant environ 10% (ne tenant pas compte des frais annexes : transport, arbitrage, immobilier et fluide).

Les montants de subvention alloués aux associations sportives proposés s'appuient ainsi sur des barèmes identiques :

Age des licenciés	Association fédérée	Association de loisirs
0 – 18 ans	28,8 €	20 €
19 – 35 ans	8 €	6 €
36 – 59 ans	3 €	3 €
60 ans et +	3 €	3 €

Par ailleurs, la commission et l'OMS souhaitent modifier le critère variable portant sur le nombre de salariés, en attribuant un point supplémentaire aux associations faisant appel à un salarié ou à prestataire.

Il est rappelé que les critères variables sont les suivants :

- Participation au forum des associations
- Nombre d'évènements organisés dans la ville (hors compétition)
- Nombre de participation aux événements organisés par la ville de Pont-Château
- Nombre de Labels fédéraux sportifs
- Nombre de projets avec des structures de Pont-Château
- Nombre de Salariés / Prestataires en équivalent temps plein
- Niveau de compétition des équipes ou individuels

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Nom de l'association	
AOSP FOOTBALL	5 748,7
ASG FOOTBALL	4 180,16
BLES D'OR	1 416,96
BUDO RYU KARATE	639,36
CAVALIERS DE COET ROZ	1 557,92
CIE DES ARCHERS DU BRIVET	301,87
DANSE ATTITUDE	1 715,95
DOJO PONTCHATEAU	2 081,35
ESCO PONTCHATEAU	2 157,67
ETOILE DE ST ROCH	1 123,21
PETANQUE PCP	846,16
PONTCHATEAU BASKET CLUB	3 406,19
PONTCHATEAU HANDBALL	2 790,53
PONTCHATEAU NATATION	1 682,83
SHORINJI KEMPO	427,68
TENNIS CLUB	1 388,35
TENNIS TABLE DU BRIVET	566,29
U.S.P CYCLISME	3 148,57
ENTENTE ROCHOISE	315,59
ESCALADE 3 RIVIERES	299,16
FITNESS FORM	356,76
GYM ENTRETIEN	679,86
NAGEURS DU BRIVET	151,92
ROLLER CLUB LOISIRS	910,64
PONTCHATEAU CLUB MOLKY 44	160,56
YOGA DETENTE	127,62
OMS - (frais de fonctionnement)	895,56
	39 077,42

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 7 juillet 2022

Le secrétaire de séance,
Maddy SAVALLE

Le Maire,
Danielle CORNET



Signature of Maddy Savalle, Secretary of the meeting, over the official seal of the Municipality of Pont-Château, Loire-Atlantique.



Signature of Danielle Cornet, Mayor, over the official seal of the Municipality of Pont-Château, Loire-Atlantique.

Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : 7/07/2022
- De la publication ou notification le : 8/07/2022

Accusé de réception en préfecture
044-214401291-20220706-2022-085-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022